ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 64118

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de stabiliser l'environnement juridique des PME-PMI. Au cours de la présente législature, de nombreux textes ont renforcé l'encadrement réglementaire et légal de l'activité des entreprises : réduction du temps de travail, modification de la législation sociale, réforme du code des marchés publics... Cette instabilité juridique fragilise le développement économique de ces PME-PMI. Aussi il lui demande de lui indiquer les mesures que compte adopter le Gouvernement pour stabiliser le droit applicable aux PME-PMI.

Texte de la réponse

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics, Gouvernement et Parlement, de répondre aux évolutions économiques et sociales connues dans notre pays, et d'adapter et moderniser le dispositif législatif et réglementaire existant pour y faire face. Les acteurs économiques et sociaux, dont notamment les PME-PMI et leurs organisations représentatives, demandent de tels ajustements. S'agissant par exemple de la réforme du code des marchés publics, elle était réclamée depuis plusieurs années, et l'une de ses lignes directrices a été de mieux prendre en compte les intérêts des plus petites entreprises. Les critiques qui ont été faites portaient plutôt sur la durée jugée excessive de mise au point de cette réforme que sur l'instabilité juridique qu'elle engendrait. Il en est de même pour les principaux textes touchant à l'environnement juridique des entreprises, dont chacun donne lieu à des dizaines, voire des centaines, de propositions d'amendements de tous les groupes parlementaires présentés par leurs déposants comme affinant, améliorant et adaptant la législation. La préoccupation de stabilité du cadre juridique doit être légitimement prise en compte ainsi que la nécessité de le faire évoluer pour affronter les nouveaux enjeux économiques. Le Gouvernement attache une grande importance à la simplification administrative, tant pour l'abrogation de dispositions obsolètes que pour le choix de modalités aussi faciles que possible, afin que les dispositions existantes deviennent plus simples pour les citoyens et pour les entreprises.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64118
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4052
Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5936